

Enjeux techniques et économiques autour de l'usage des terres boisées dans les pays en développement

Alain Karsenty
Section 2, Forêts et filière bois

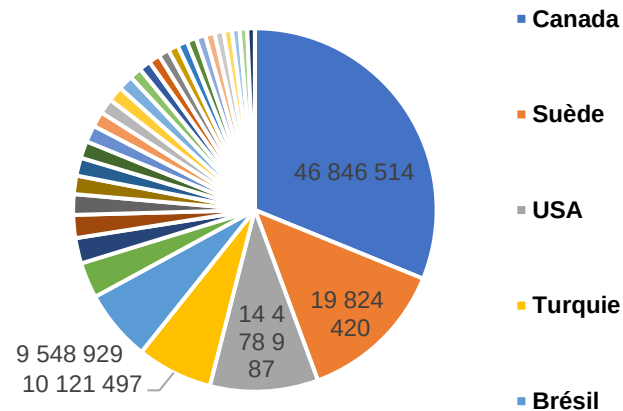
La pression agricole sur les forêts et les écosystèmes naturels

- Selon la FAO, la déforestation brute était de 7,8 millions ha en moyenne par an (2010-18). En 2023, selon « *2004 Forest Declaration Assessment* », elle était de 6,37 millions ha
- **90% de cette déforestation est liée à l'expansion agricole**
 - L'agriculture au sens strict 50% (7% pour le palmier à huile)
 - L'élevage: 38,5% (surtout en Amérique du Sud, 70%)
- Selon les estimations, entre **20 et 25% de la déforestation est liée au commerce international**
- La population active agricole mondiale est passée de 635 millions en 1961 à 892 millions en 2022 (même si, partout, diminution en pourcentage de la population)
- La production mondiale de cultures primaires a augmenté de 54 % entre 2000 et 2021, pour atteindre 9,5 milliards de tonnes (source FAO)
- Selon la FAO, d'ici à 2050, la production alimentaire devra augmenter de 50 à 60 % pour nourrir une population mondiale de 9,3 milliards d'habitants,

La certification forestière renforce l'option des forêts gérées

- Opposition ancienne entre préservationnistes et partisans de forêts gérées
- Progrès de la certification forestière dans les pays en développement qui semble conforter les tenants des forêts gérées (« exploiter sans détruire »)
 - La durabilité de l'exploitation est néanmoins questionnée (renouvellement des volumes des essences exploitées sur plusieurs cycles de coupe)
 - Ouvertures insuffisantes de la canopée pour une mise en lumière nécessaire à la régénération des essences commerciales à tendance héliophile, et raréfaction des spécimens les plus intéressants commercialement, du fait du prélèvement des meilleurs semenciers
 - Débat entre forestiers et économistes sur le contenu de la durabilité (le rendement soutenu est-il le seul critère ?)
- Critique des certifications par les ONG radicales (retrait de Greenpeace Int. du FSC) comme légitimant l'exploitation industrielle

Pays / surfaces certifiées FSC
(> 1 million ha)



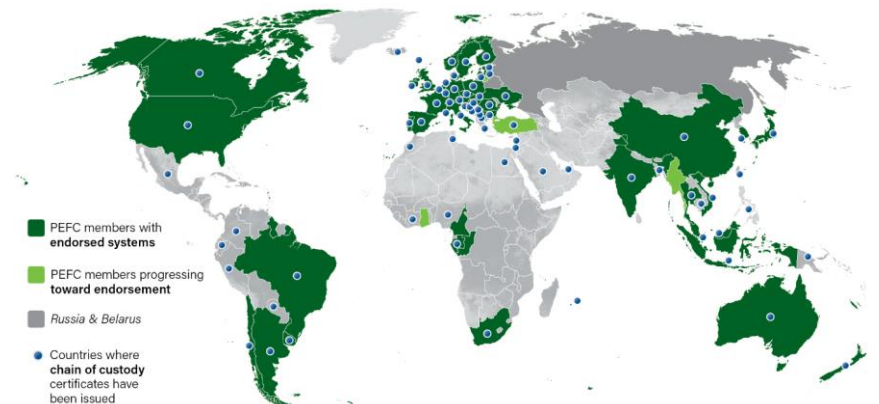
FSC®

- Surface forestière certifiées FSC® dans le monde : 222 157 791 ha
- Nombre de forêts certifiées : 1 729 réparties dans 79 pays
- Surface forestière certifiée en France : 73 099 ha

PEFC

- Surface forestière certifiées PEFC dans le monde : 326 458 724 ha réparties dans 37 pays
- Surface forestière certifiée en France : 8 098 588 ha

Surface forestière certifiée par les deux systèmes dans le monde : 548 616 515 ha. Soit 11% de la superficie mondiale des forêts exploitables



La finance carbone relance la dynamique de préservation

- Les mécanismes de crédits carbone relancent la dynamique de préservation à travers la création de nouvelles aires protégées ou leur « reprise en main »
- Développement des « concessions de conservation », nées en Amérique du Sud et qui florissent en RDC (près d'une dizaine) dans un contexte de rentabilité négative de l'exploitation dans ce pays
- Regain d'intérêt pour les plantations d'arbres (accroissement des stocks de C), mais contrainte du foncier

Le Monde.Afrique • LIBERIA

Le Liberia prêt à concéder 10 % de sa superficie à une entreprise des Emirats arabes unis pour produire des crédits-carbone

Les « droits à polluer » issus de la conservation ou de la reforestation de près de 1 million d'hectares de forêt permettraient au pays de tenir ses engagements, comme le prévoit l'accord de Paris sur le climat.

Par Laurence Caramel

Publié le 02 août 2023 à 04h30, modifié le 02 août 2023 à 09h46 • Lecture 4 min. • [Read in English](#)



REDD-Monitor

Blue Carbon LLC's green grabbing spree continues with a 7.5 million hectare deal in Zimbabwe

The big REDD fossil fuel distraction game continues

CHRIS LANG
21 AOÛT 2023



Les aires protégées sur la sellette

- Division des ONG / sociétés civiles autour de la question des aires protégées.
- Développement du discours du « colonialisme vert » qui chasserait les populations autochtones de leurs terres ancestrales (cf. le succès médiatique de Guillaume Blanc en France)
- 6 catégories UICN, mais « durcissement » de la mise en œuvre parfois observé
 - Assez rarement d'éviction de « populations autochtones » aujourd'hui (dans le passé, oui).
 - La reprise en main d'aires protégées conduit à l'expulsion de migrants (pas de « droits ancestraux ») qui ont développé des activités économiques (charbon de bois, agriculture, orpaillage, mines artisanales...) à l'occasion de la faiblesse des contrôles publics.
 - Les possesseurs coutumiers, débordés par ces flux d'installation, sont souvent d'accord avec ces expulsions et parfois y contribuent (cf. Côte d'Ivoire)



World Development Sustainability 3 (2023) 100074



Contents lists available at [ScienceDirect](https://www.sciencedirect.com)

World Development Sustainability

journal homepage: www.elsevier.com/locate/wds



Power through trees. State territorialization by means of privatization and 'agrobizforestry' in Côte d'Ivoire

Ndèye Sokhna Dieng^{a,b,*}, Alain Karsenty^a

^a SENS Research Unit (CIRAD, Paul Valéry University, IRD), Chemin de Baillarguet, 34980 Montpellier-sur-Lez, France

^b Alassane Ouattara University, BP V 18 01, Bouaké, Côte d'Ivoire

Le débat *land sparing* / *land sharing* relancé

- L'objectif 30 x 30 de la convention sur la diversité biologique ravive le débat *land sparing* / *land sharing*.
- Des préservationnistes défendent l'agriculture intensive contre l'agroécologie, soupçonnée de réduire les rendements et donc de pousser à la conversion de nouveaux espaces forestier à l'agriculture.
- Les partisans du *land sharing* poussent l'option de l'agroforesterie pour concilier durabilité agricole et services écosystémiques.

L'agroforesterie : objectif politique affirmé de la Côte d'Ivoire (massivement déboisée)

- Prise de conscience du changement climatique qui menace la pérennité de la production de cacao
 - Tentative de réponse aux exigences du RDUE (qui concerne la déforestation importée) en proposant une reconnaissance du statut agroforestier comme forestier (Cameroun)
- **Le contenu de l'agroforesterie reste ambigu** : quelle densité d'arbres ? Quelles espèces ? Agroforesterie « par le bas » (réintroduire des arbres dans les champs agricoles) ou par « le haut » (introduire des plantes pérennes dans des forêts dense ?)



Intensification, effets rebond et PSE

- La restauration des terres dégradées semble faire consensus, mais des options techniques s'opposent : plantations ou régénération naturelle assistée ?
 - Antagonisme possible entre agenda carbone et agenda biodiversité.
- Le thème de « l'intensification écologique », promu notamment par le Cirad, est une tentative de « troisième voie » qui insiste sur l'accroissement de la production et des revenus des producteurs, mais reste ambigu sur le périmètre (engrais de synthèse, OGM, « nouveaux OGM » NGT, glyphosate...)
- Les effets rebond des différentes formes d'intensification peuvent être atténués par des programmes nationaux de paiements pour services environnementaux qui fournissent des incitations directes (et conditionnelles) à la conservation (et financent des changements de pratique).
 - Mais ces programmes de long terme nécessitent des mécanismes financiers pérennes, à l'image du Costa Rica qui a décidé de redevances affectées prélevées sur les carburants et l'eau.
 - Peuvent être financés en parallèle par d'autres instruments (crédits carbone, certificats biodiversité, fonds fiduciaires de conservation...) mais flux financiers plus aléatoires



The great mistake of plantation programs in cocoa agroforests – Let's bet on natural regeneration to sustainably provide timber wood

Aimé K. Kouassi^a, Irié C. Zo-Bi^a, Raphaël Aussenac^{a,b,c}, Isaac K. Kouamé^d, Marie R. Dago^a, Anny E. N'guessan^d, Patrick Jagoret^e, Bruno Hérault^{b,c,*}



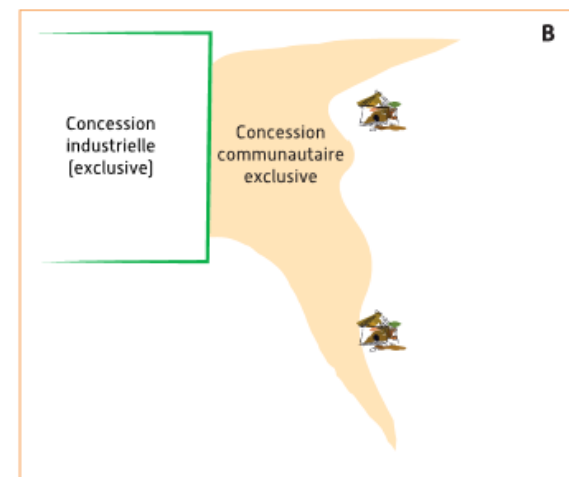
Gérer des droits superposés

- La question de la clarification et de la sécurisation des droits fonciers reste un problème entier.
- Des mécanismes prometteurs pour la conservation ou la restauration des terres, comme les paiements pour services environnementaux (PSE), nécessitent la reconnaissance de droits exclusifs sur certains espaces et ressources
- En foresterie tropicale, l'exploitation extrêmement sélective implique de faibles volumes par ha, de longues rotations, donc de grandes surfaces de concession
- La reconnaissance de droits superposés (finages coutumiers) avec partage de bénéfices et gouvernance inclusive, est probablement la seule option pour éviter un « jeu à sommes nulles » dans laquelle la foresterie sera probablement perdante.

Vers des concessions 2.0 : passer d'un espace spécialisé (*land specialisation* – schémas A et B)...

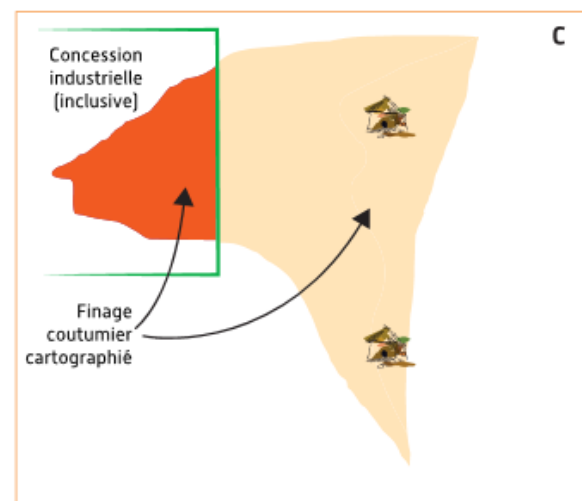


A. Cette situation est celle qui prévaut en général. Seules les concessions industrielles, ou les aires protégées, sont reconnues comme institutions territoriales. Les villages sont reconnus seulement en tant que zone d'habitation.

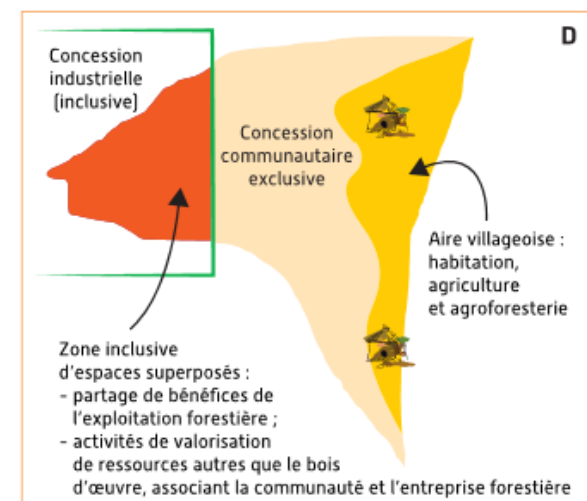


B. Des concessions communautaires peuvent être instituées sur des zones boisées à côté des concessions industrielles.

...à un espace de droits superposés (*land sharing* – schémas C et D)



C. Dans une logique de superposition des droits, les finages coutumiers sont cartographiés. Une partie du finage se superpose à la concession industrielle : une nouvelle réalité territoriale se fait jour au-delà de la seule prise en compte des villages.



D. L'inclusif (espaces superposés dans la concession industrielle) et l'exclusif (concession communautaire) sont combinés.

Conclusion : des perspectives peu encourageantes

- Les migrations internes aux États et aux sous-régions s'amplifient avec le changement climatique, les conflits et la dégradation des terres
- Les espaces forestiers (et les aires protégées), souvent domaniaux, sont investis par des migrants (agriculture, charbonnage, orpaillage, etc.)
- Les bourgeoisies urbaines, moteur des accaparements de terres, à travers leurs liens familiaux locaux
- En Afrique, droits coutumiers et législation modernes poussent toujours à la conversion des forêts (« vivification », « mise en valeur ») pour l'établissement de droits fonciers
- Les mesures commerciales, comme le Règlement européen sur la déforestation, peu susceptibles d'avoir des effets sur la déforestation (mais justification éthique incontestable : « faire sa part »)
- Les dispositifs d'incitation (REDD+, « paiements aux résultats ») restent fondés sur une vision naïve des processus publics de décision, sans prise sur les causes:
 - Les moteurs de la déforestation (investissement plutôt que « récompense »)
 - La cohérences des politiques publiques qui ont des impacts sur les forêts (conditionner les transferts financiers)

